

Procès d'«activistes d'ultragauche»: «Ce qui me dépasse, c'est d'être ici pour avoir fait de l'airsoft»

Fabien Leboucq

Pendant trois jours, les «inculpés du 8 décembre» ont dû expliquer leurs séances avec des pistolets à billes, et la détention de quelques armes, dans lesquelles le Parquet national antiterroriste voit les preuves d'un «entraînement paramilitaire».

«Jouer avec une réplique d'arme, c'est une façon de s'entraîner à en manier de vraies, non ?

-- Je ne suis pas du tout d'accord avec vous.»

Cet échange entre la présidente de la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris et Manuel H., poursuivi pour «association de malfaiteurs terroristes», résume presque trois jours du procès des «inculpés du 8 décembre». Comme elles l'étaient au sujet des «explosifs» - qualifiés de «pétards» ou d'«expériences» par les sept prévenus -, les positions des deux parties demeurent irréconciliables. Le parquet national antiterroriste (Pnat) voit des «entraînements paramilitaires» et la «préparation d'une action violente» ; les intéressés racontent des parties d'airsoft, des répliques d'armes tirant des billes, et, pour certains, un intérêt personnel ou professionnel pour les armes.

«La véganaise qui n'a jamais voulu monter»

«Ça devient lassant», soupire Camille B. En cette troisième semaine d'audience, la seule femme poursuivie dans ce dossier est sous le feu des questions du procureur sur cet «entraînement» d'airsoft, pendant le premier confinement. Au printemps 2020, trois hommes (tous prévenus) et trois femmes se réfugient dans une maison en Dordogne. Camille B., chignon haut, bras croisés et voix blasée, récuse le terme et répète : «Le principal intérêt de l'après-midi, c'était de faire une activité tous ensemble», en mixité, alors que les mecs prennent habituellement toute la place dans le groupe. Devant le tribunal, elle appuie : «Cela n'avait rien à voir du tout avec l'expérience de Flo au Rojava.» Florian D., aujourd'hui âgé de 39 ans, a combattu l'Etat islamique aux côtés des Kurdes, en 2017. Il est l'épicentre du dossier. Si le Pnat identifie un «groupe», Florian D. était en fait le seul à connaître, avant leur interpellation le 8 décembre 2020, toutes les autres personnes mises en cause. L'accusation insiste : pourquoi l'une des participantes (qui n'est pas poursuivie) aux parties d'airsoft a ressenti qu'il cherchait à «partager ce qu'il avait vécu là-bas» ? «Chacun a son ressenti, répond Camille B. Je comprends très bien que monsieur le procureur tienne à ce témoignage, mais beaucoup d'autres le contredisent.»

Comme celui de Bastien A. «Quand on regarde des vidéos de vrais joueurs d'airsoft, on voit que, eux, ils jouent à la guerre. S'ils avaient été avec nous, ils se seraient emmerdés très rapidement», déclare l'homme au profil grec et à la carrure de première ligne de rugby. Le parquet s'inquiète de la progression «en colonne» des participants lors de ces séances de pistolet à billes dans la maison. Façon forces spéciales ? «On n'avait pas d'équipements de sécurité», nuance Bastien A. : les joueurs préfèrent donc ne pas se tirer dessus en formant deux équipes. A l'unisson des autres prévenus présents dans cette maison périgourdine, il rappelle la variété de leurs activités, contenant avec peine son rire à la barre : «J'ai passé plus de temps à faire de la véganaise [de la mayonnaise végane, ndlr], qui n'a jamais voulu monter, que de l'airsoft.» Cette dernière activité les occupe un après-midi sur plusieurs semaines de séjour ensemble.

«Pas de professionnalisme, juste des jeux»

Loïc M. n'en était pas. Mais il a retrouvé Florian D. et Manuel H. dans une maison abandonnée en Haute-Garonne, pendant quelques jours en février 2020. Là encore, de l'airsoft est au programme. Que dire de cette photo, prise par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), des trois trentenaires en pantalon de treillis ? «Le milieu punk n'utilise quasiment que ça, c'est le dress code. C'est résistant et ça s'achète pour pas cher dans des surplus militaires», répond Loïc M., dont le flegme pare aux assauts de la procureure. Il lui est aussi reproché d'avoir fondé une association, dans laquelle les enquêteurs voient une vitrine légale à des activités qui le seraient moins. La structure est une coquille vide : Loïc M. n'a «rien fait» de cette association, qui n'a ni compte bancaire ni assurance. Cheveux courts et regard sombre, l'homme ne déclare aucun attrait pour les pistolets à billes, alors la procureure tente : «Vous êtes dépassé par une passion qui n'est pas la vôtre ?» Réponse lente et un peu emmêlée de l'intéressé : «Ce qui me dépasse, c'est d'être ici pour avoir fait de l'airsoft pendant quelques heures. J'ai des potes qui ont des hobbies anodins et je me retrouve à être interpellé, jugé pour mes idéaux, ou nos idéaux je ne sais plus bien.» Dans la salle comble du tribunal, un bruit mat, un léger «toc» répété se fait entendre, façon discrète d'une personne d'exprimer son soutien.

Mardi 17 octobre, le tribunal entendait Manuel H., ami de lycée de Florian D. Lui aussi «n'a pas vu de professionnalisme, juste des jeux», dans les séances d'airsoft en Haute-Garonne. C'est un autre élément, «une pièce qui n'a pas d'équivalent dans le dossier», dicit la présidente, qui l'a attaché à la barre pendant plusieurs heures : des notes manuscrites retrouvées lors de la perquisition du camion où il vivait. Des pseudos (Manuel H. refuse de dire qui ils désignent) y côtoient des termes polysémiques. Comme «teknil» : des «assemblées tenues entre combattants» au Kurdistan, croit le Pnat dans son réquisitoire. Une pratique d'«autocritique en groupe où tout le monde peut prendre la parole», rétorque le prévenu à la crête blonde et aux yeux azur, qui a lui-même tenté sans succès de partir au Rojava - «pas forcément» pour combattre, mais par affinité politique.

«Ça fait exister des choses qui ne sont pas vraies»

Dans ses notes, il y a aussi les mots «armes» et «jouets» : «Cela concerne l'airsoft», soupire Manuel H., qui possède plusieurs de ces répliques d'armes. La DGSI s'est également intéressée aux termes «recrutement», «serment», qu'elle fait résonner avec un fascicule retrouvé dans les affaires du mis en cause et intitulé : «Comment créer et entraîner une unité milicienne.» «Je l'ai récupéré je ne sais plus où, dans une conférence ou à un concert, et je l'ai juste feuilleté», martèle Manuel H., bras écartés et mains cramponnées au pupitre. Il énonce : «Je ne suis pas un assassin, un psychopathe ou un terroriste. Jamais je n'avais l'intention de faire quoi que ce soit sur le territoire français. On reste sur du ludique quand il s'agit d'airsoft, ou sur une éventuelle familiarisation avec des choses qui me seraient utiles pour retenter un départ vers le Rojava.» A bientôt 40 ans, il explique avoir besoin de tout écrire pour se souvenir. Mais seulement une petite partie de sa prose a été retranscrite par les enquêteurs ; assez toutefois pour que l'une de ses avocates, Lucie Simon, relève : «Ces notes sont un peu à votre image, assez fouillis.» De fait, Manuel H. note aussi pour lui-même : «arroser plantes», «fermer les volets» ou «camion OK sauf élec».

Le programme de ces quelques jours d'audience suit la droite ligne du réquisitoire du Pnat : le débat sur l'airsoft se joue en même temps que celui sur les détentions d'armes. Une confusion qui imprégnait déjà les longues gardes à vue de décembre 2020, décriées par la défense, et que Camille B. décrit ainsi : «La DGSI m'a posé des questions avec des termes précis, que j'ai pu reprendre dans mes réponses. Comme parler d'"armes", au lieu de "répliques d'armes". Ça fait exister des choses qui ne sont pas vraies.» De vraies armes, il y en a tout de même, dans cette affaire. Comme les trois carabines détenues sans permis par Simon G. - comme «les millions d'armes non déclarées» qui circulent dans le pays, relativise l'une de ses avocates, Alice Becker. Devant le tribunal, l'homme au visage fin terminé par un bouc noir rappelle la destination de ces petits calibres : «chasser les nuisibles» chez sa mère à la campagne, ou «servir d'accessoires»,

puisqu'il travaille comme artificier sur des tournages. Surtout, aucune munition n'a été retrouvée lors des perquisitions chez lui.

Bastien A. possède aussi une arme, achetée avec de l'argent prêté par Florian D. - élément troublant aux yeux de l'accusation. Dans sa chemise à carreaux, lui raconte sans ambages sa passion pour la poudre noire, ses séances au stand de tir, où il avait «de très bons rapports» avec un gendarme, aux antipodes du projet d'attentat contre les forces de l'ordre que lui prête le parquet. En miroir de ce dossier, son avocat, Matteo Bonaglia, mentionne une autre affaire, impliquant elle aussi de vraies armes. A l'été 2021, le youtubeur d'extrême droite Papacito se filmait en train de tirer puis de poignarder un mannequin représentant un électeur de La France insoumise. La plainte alors déposée pour «provocation directe non suivie d'effet à commettre des atteintes volontaires à la vie ou à l'intégrité de la personne» avait été classée sans suite par le parquet de Paris.